MODULE 2:

Pour une gestion sereine des relations avec les salariés



MULTIMODAL:

50% DISTANCIEL

50% PRÉSENTIEL

Lieu de la formation:

Lamentin, Martinique



Objectifs de la formation

- Connaître le cadre et les éléments juridiques qui régissent les pratiques managériales.
- Anticiper et communiquer objectivement.
- Comprendre la répartition des responsabilités et trouver des outils opérationnels au quotidien.

MODULE 1 : Les relations individuelles avec les salariés **MODULE 2 :** Les relations collectives dans l'entreprise

MODULE 3: Organiser le travail

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

Une approche distancielle synchrone et asynchrone :

théories, réflexions, cas, vidéos

Outils d'ancrage conviviaux : quiz et questionnaires -

Plateforme numérique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quiz d'auto positionnement Tout au long de la formation exercices et mise en situation Quiz final Les + de cette formation

- · Intègre les nouveautés législatives
- Mises en situation pratique, cas concrets
- Disponibilité optimisée
- Expertise formateur avérée

PUBLIC VISÉ: Managers, Dirigeants, RRH

PRÉREQUIS: Avoir accès à un ordinateur équipé d'internet

INTERVENANTE: Annabel Benhaïm -

Avocate au Barreau de Paris

DURÉE:

Distanciel 7h

Présentiel 7h

Total 14h soit 2 jours

TARIF 900€ HT par personne

DATES PRÉVUES

22 janvier: Webinaire (distanciel)

7 février : Présentiel

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de Handicap se rapprocher de l'accueil





Pour une gestion sereine des relations avec les salariés

Programme de la formation

MODULE 2 : Les relations collectives dans l'entreprise

- 1.Les évolutions des institutions représentatives
- 2. Les instances représentatives du personnel (IRP) et leurs fonctions
 - a) Mise en place des IRP
 - b) Fonctions des IRP
 - c) Statuts des IRP et des salariés membres des IRP
- 3. Comment fonctionnent les syndicats dans la législation française?
 - a) Comment fonctionnent les syndicats dans la législation française?
 - b) La protection syndicale
 - c) La négociation syndicale
- 4. Gérer une grève
 - a) Quand un salarié peut-il faire grève?
 - b) Les moyens de réponse de l'employeur
 - c) Sortir du conflit



Annabel Benhaïm Avocate au Barreau de Paris



Maître Annabel Benhaïm accompagne les dirigeants de TPE/PME/ETI sur toutes **leurs problématiques juridiques, sociales, contractuelles**. Du contentieux ponctuel à une véritable direction juridique externalisée, son action **s'adapte à tous les types d'enjeux et de structure**.

Maître Annabel Benhaïm s'impose 2 règles d'or : les services et l'expertise juridique d'un grand cabinet d'avocats (où elle a longtemps exercé) mais une disponibilité et une réactivité sans faille que l'on ne trouve guère dans ces cabinets justement.

